



ASSEMBLEE GENERALE

COMITE DEPARTEMENTAL DE
TIR A L'ARC

DE SEINE MARITIME

SAMEDI 29 JANVIER 2022

MONTIVILLIERS



Fédération Française de Tir à l'Arc – Comité Régional de
Normandie
Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
SAMEDI 29 JANVIER 2022 à 14h00
MONTIVILLIERS

Salle « la Minot », maison de l'enfance et de la famille, 1 rue des grainetiers.

ORDRE DU JOUR



Rapport moral et d'activités du Président.



Election du délégué à l'AG de la FFTA



Compte de résultat au 31/12/2021



Rapport du Vérificateur aux comptes.



Présentation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2022



Résultat de l'élection du délégué



Prélèvements du CD sur les adhésions saison 2022/2023



Récompenses pour les podiums sur les Championnats de France



Questions et informations diverses



SITUATION AU 31 08 2021

CLUB	NOM	NB LICENCES	NB VOIX
PRESENTS			
1	976089 1ERE COMPAGNIE D'ARC DE NEUFCHATEL	37	3
2	976090 ARC CLUB DE FECAMP	34	3
3	976093 ARCHERS VALERIQUAIS	27	2
4	976095 GALLIA CLUB OMNISPORTS DE BIHOREL	40	3
5	976096 LES ARCHERS DU VAL DE BRESLE	15	1
6	976100 LES ARCHERS BLANCS	41	4
7	976103 CIE HAVRAISE DE TIR A L ARC	90	7
8	976104 LES ARCHE0276274092RS DE PREAUX	72	7
9	976105 CIE DES ARCHERS D AUFFAY	8	1
10	976109 COMPAGNIE DES MARTINS TIREURS	21	2
11	976110 ARC ROBERT LE DIABLE	26	2
12	976111 ARCHERS DU JONQUAY PLATEAU EST	21	2
13	976113 E.S.A.CIE DES ARCHERS AUMALOIS	16	1
14	976114 L'ARC ST ROMANAIS	6	1
15	976115 CIE D'ARCHERS DE GRAND COURONNE	26	2
16	976116 MSA ASRUC TIR A L'ARC	74	7
17	976120 LES ARCHERS DU QUESNOT	40	3
18	976121 LES-ARCHERS-DU-COLOMBIER	50	4
19	976122 ARC CLUB D'EPOUVILLE	67	6
20	976124 ARC ROUEN CLUB	46	4
21	976128 ARCHERS DU GRAND COLMOULINS	9	1
22	976130 CLUB SPORTIF DE GRAVENCHON	34	3
23	976131 CIE DES ARCHERS DU RONCHAY	28	2
24	976132 ARCHERS DU ROY GUILLAUME	59	5
25	976133 LES ARCHERS DU ROY D'YVETOT	49	4
		936	80
ABSENTS EXCUSES			
1	976087 CIE DES ARCHERS SOTTEVILLAIS	24	2
2	976091 LES ARCHERS GRAND QUEVILLAIS	19	1
3	976106 COMPAGNIE DES ARCHERS DE FERRIERES EN BRAY	17	1
4	976112 ASSOCIATION DE TIR DE YERVILLE	47	4
5	976129 LES ARCHERS DES HALLES	25	2
		132	10
ABSENTS NON EXCUSES			
1	976098 TOURVILLE LA RIVIERE ARROWS CLUB	21	2
2	976099 AS TOTAL PLATEFORME NORMANDIE	5	0
3	976102 CENTRE DE LOISIRS CULTURELS DE TURRETOT	28	2
4	976108 CIE DES ARCHERS BRACQUEMONT BELLEVILLE	12	1
5	976117 LES ARCHERS BEUZEVILLAIS	9	1
6	976134 1ERE CIE D ARC DES TEMPLIERS	22	2
		97	8
36	TOTAUX	1165	98



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER

Après émargement de la liste des structures affiliées au CD76, 25 sont représentées, 5 sont absentes excusées et 7 absentes non excusées.

Les 25 structures présentes totalisent un nombre de voix de 80 sur un total de 98
Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Robert BLOT, Président du CD76 déclare ouverte l'Assemblée Générale à 14h15.

Avant de présenter ses 2 rapports, Le Président du CD76 remercie Agnès DEVAUX, Présidente de la Compagnie des Archers du Grand Colmoulins pour l'organisation de cette Assemblée Générale.

Il laisse ensuite la parole à Monsieur DUBOST, Maire de Montivilliers et à Mesdames BOUBERT, Adjointe aux Sports et NOTHEAUX, Conseillère déléguée aux sports.

Monsieur DUBOST remercie le CD76 d'avoir renouvelé sa demande d'organisation à Montivilliers suite à l'annulation pour cause de COVID de celle qui était prévue l'an passé.

Il remercie l'Assemblée et l'ensemble des bénévoles pour le travail effectué dans les structures et met l'accent sur le lien de vie que procure le sport dans la vie des communes.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DU PRESIDENT

Après avoir souhaité la bienvenue aux représentantes et représentants des clubs et compagnies, le Président donne lecture de son rapport moral, puis du rapport d'activités.

Les 2 rapports sont approuvés à l'unanimité.

ELECTION

Le Secrétaire Général propose à l'Assemblée de procéder à l'élection du délégué du Comité Départemental à l'Assemblée Générale de la FFTA.

Pour le poste de délégué un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Robert BLOT

Robert Blot est élu avec 72 voix

COMMISSION DES FINANCES

La parole est donnée à la Commission des Finances pour la présentation du compte de résultats.

Celui-ci fait ressortir un montant de 20 249.25 € en recettes et de 10 339.26 € en dépenses soit un résultat positif de 9 909.99 €.

Suite à cette présentation, Le Président donne lecture des commentaires de Monsieur Stéphane PETTE, vérificateurs aux comptes, qui malheureusement pour cause de COVID ne peut être présent à cette Assemblée Générale.

Dans son comparatif concernant les subventions, il mentionne une légère augmentation de celle du Département. Cependant il met en exergue le fait que le CD76 se doit pour les saisons à venir non seulement de maintenir des actions spécifiques mais aussi d'en trouver d'autres afin de pérenniser ces subventions.

Il relève également la baisse des licences sur la saison 2021 du fait de l'impact de la COVID. Il convient d'être attentif car, même si une augmentation du nombre des licences semble se dessiner pour la saison 2022, il n'en demeure pas moins qu'au regard du flou entourant le contexte sanitaire ce rebond ne pourrait être que temporaire et qu'il convient également d'y associer l'augmentation du coût des carburants qui à terme serait être aussi un frein à la prise des licences

Le vérificateur aux comptes met également en exergue le geste du CD 76 concernant la préfilère qui a instauré la gratuité sur la dernière saison.

Il note l'effort fait depuis des années par le Comité Directeur concernant le poste 'frais de déplacements ». En effet suite à sa proposition émise il y a 4 ans, l'ensemble des membres du Comité Directeur a opté pour le CERFA « abandon de frais ».

Il souligne la diminution des dépenses d'activité pour cause de pandémie. Toutes les autres ont été maîtrisées sauf en fonctionnement du fait de l'achat d'un ordinateur portable.

En conclusion, il précise que du fait de la situation exceptionnelle, la situation financière du CD76 est loin d'être critique et peut même permettre d'envisager des investissements.

Monsieur Stéphane PETTE, par écrit, propose à l'Assemblée de valider le compte de résultats.

L'Assemblée à l'unanimité approuve le rapport du vérificateur aux comptes et toujours à l'unanimité donne quitus à la Trésorière.

La Trésorière présente ensuite le budget prévisionnel pour l'exercice 2022. Il est adopté à l'unanimité.

Après avoir contacté Stéphane PETTE, celui-ci accepte de poursuivre sa mission de vérificateur aux comptes pour le prochain exercice. La reconduction de son mandat est votée à l'unanimité.

RECOMPENSES ET MEDAILLES

Le Président procède ensuite à la remise des récompenses aux archères et archers sur les Championnats de France TAE ainsi qu'aux bénévoles dans le cadre de la valorisation du bénévolat.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Secrétaire Général indique que le club des Archers du Quesnot à Saint Aubin les Elbeuf est candidat à l'organisation de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en janvier 2023.

Le Secrétaire Général demande à l'Assemblée présente s'il y a des questions, des précisions à apporter sur cette Assemblée Générale. Personne ne demande la parole.

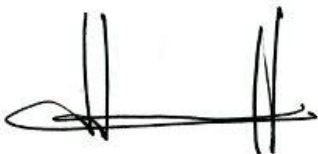
Il donne ensuite la parole à la Commission des Finances pour une annonce concernant un des points indiqués dans l'ordre du jour.

Cette Commission avec l'aval du Comité Directeur, propose de réduire de 2.00€ le montant du prélèvement de la part du CD76 sur toutes les catégories de licences de la prochaine saison.

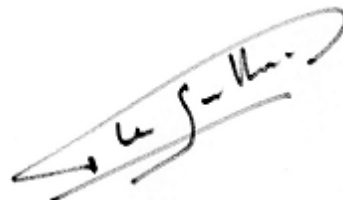
En application des statuts du CD76, cette proposition est mise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Robert BLOT, Président du Comité Départemental clôt cette Assemblée Générale à 15h30

Robert BLOT
Président du CD76



Pascal LE GUELLEC
Secrétaire Général



Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Tir à l'Arc

samedi 29 Janvier 2022.

Pour débiter cette Assemblée Générale, je vous rappelle que vous avez à votre disposition notre site internet. Ce site est alimenté régulièrement afin de coller au plus près à l'actualité de notre sport, que ce soit au niveau du CD76 mais aussi par la diffusion d'informations émanant du Comité Régional, de la FFTA et de nos partenaires, CDOS, Département et autres.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Je tiens tout d'abord à remercier les présidentes et présidents présents pour cette AG en présentiel.

Je voudrais d'abord vous souhaiter à toutes et à tous pour cette nouvelle année en mon nom et celui des membres du comité directeur, tous mes vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches, l'année passée ayant été impactée par toutes les contraintes sanitaires liées au COVID-19 ainsi qu'en ce début d'année 2022

Je tiens également à remercier les membres du comité directeur qui ont apporté toutes leurs compétences et les conseils nécessaires pour les décisions prises au cours de l'année 2021.

J'adresse aussi mes félicitations à Nicolas VARNIERE, notre PCDA du CD 76 pour le suivi des calendriers d'arbitrage.

J'encourage de nouveau les arbitres en formation à poursuivre jusqu'au bout leurs efforts même s'ils n'ont pas été encore reçus à l'examen. Nous avons besoin de renouveler l'effectif de notre corps arbitral dans notre département.

Je remercie aussi Stéphane PETTE d'avoir bien voulu assurer de nouveau, la vérification de nos comptes avec le sérieux que nous lui connaissons, en y associant notre trésorière générale Chantal AUMERSIER et son adjoint Frédéric VAUTIER.

Nous avons, au terme de la saison 2020/2021, 1165 licenciés.

Pour cette saison 2021/2022, le nombre d'archers licenciés est de 1452 au 18/01/2022, ce qui laisse augurer une hausse par rapport à l'année passée, sans toutefois atteindre le niveau de 2019.

Des changements tous récents sont intervenus à la présidence des clubs : Muriel LOZAY à Grand-Quevilly, Stéphane LEROY à la CHTA, Didier DUPIRE à Petit- Couronne et Denis FOLOPPE qui assure l'intérim jusqu'à la prochaine AG du club d'Yvetot.

Nous sommes toujours 36 clubs dans notre département.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux présidents ainsi qu'à tous les nouveaux archers dans les clubs.

Le dossier "Aide au Sport" du Département est en ligne et à compléter pour le **28 Février 2022**, envoi uniquement par internet à sport76@seinemaritime.fr sur le site du télé-services du Département.

Les dossiers "Tremplin Sports" également du Département sont disponibles et à renvoyer avant le **15 Mars 2022** au Département 76.

Je rappelle de nouveau le sérieux à apporter dans la rédaction des demandes de subventions pour être traité favorablement.

Pour la pré-filière départementale du fait de la COVID 19 qui a empêché le déroulement de certaines séances, il a été décidé d'accorder la gratuité pour les 9 jeunes inscrits.

Pour mémoire mais très important :

Je vous rappelle que l'organisation d'un concours officiel est subordonnée à la présence d'au moins un arbitre titulaire dans le club ainsi qu'à la représentation du club à l'Assemblée Générale du Comité Régional de Normandie et du Comité Départemental de Seine-Maritime de Tir à l'Arc. Les clubs doivent également présenter au recyclage ou aux tests de connaissance leurs arbitres concernés et participer au moins à 2 concours dans l'année hors celui de leur club.

Aucune dérogation n'est toujours pas accordée par la FFTA.

Les Championnats départementaux en SALLE Jeunes et Adultes n'ont pu avoir lieu en début 2021

Quant aux Championnats départementaux extérieurs et parcours, pour les mêmes causes de pandémie, ils ont dû être annulés avec une année blanche ainsi que le Championnat de Normandie par équipes départementales.

Le Challenge SALLE du Comité Départemental par équipes de clubs a également été annulé pour les mêmes raisons.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les clubs qui ont pu organiser quelques manifestations dans l'année en partenariat avec les Communes, le Département, la Région ou la FFTA.

Bien sûr, je renouvelle toutes mes félicitations aux archers du Département qui sont montés sur les podiums des Championnats de France pour la saison 2020/2021 et que nous récompenserons comme les années précédentes à la fin de cette AG. Malheureusement, pour tous les autres archers, cela reste encore une année presque blanche.

J'ai toujours beaucoup de plaisir à présider ce Comité pour faire rayonner le Tir à l'Arc en Seine-Maritime et aussi hors département, ainsi qu'à rendre visite aux clubs sur leurs compétitions où j'ai toujours été très bien accueilli.

J'ai essayé de répondre le mieux possible à toutes vos demandes, interrogations, questions et souhaits au fur et à mesure des rencontres dans la mesure des prérogatives du Comité Départemental.

Je vous remercie de votre attention.

Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime
Compte de résultat 2021

Recettes		Dépenses	
subvention département 76	5 671,00	concours et championnats	1 173,85
FFTA licences	10 332,25	commissions jeunes, sportive et formation	2 985,00
		frais de fonctionnement	1 070,61
versement différé	175,59	frais postal	103,68
		frais réunion crjs	223,59
		déplacements mission	480,13
		frais bancaires	172,40
		cotisation CDOS	130,00
interets livret	70,41		
Bénévolat	4 000,00	Bénévolat	4 000,00
dont déplacements bureau et arbitrage	1 142,89	dont déplacements bureau et arbitrage	1 142,89
total recettes	20 249,25	total dépenses	10 339,26
compte de résultat : 9 909,99			

Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime
BUDGET PREVISIONNEL 2022

Recettes		Dépenses	
subvention département 76	3 500,00	concours et championnats	4 000,00
FFTA licences	10 000,00	commissions jeunes, sportive et formation	4 000,00
		frais de fonctionnement	4 490,00
		dont mur de tir Yerville	
location chronotir	300,00	frais réunion crjs	500,00
		déplacements mission	500,00
		frais bancaires	180,00
		cotisation CDOS	130,00
		frais postaux	100,00
interets livret	100,00		
Bénévolat	5 000,00	Bénévolat	5 000,00
total recettes	18 900,00	total dépenses	18 900,00

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui m'a été confiée lors de votre Assemblée Générale qui s'est tenue en Visio le 30 janvier 2021, je vous présente le rapport relatif à l'exercice comptable du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, clos au 31 décembre 2021.

Votre trésorier a mis à ma disposition, par dématérialisation, l'ensemble des documents nécessaires à la vérification des comptes, à savoir :

- Le grand livre
- La balance globale provisoire sur demandes spécifiques
- Les justificatifs de dépenses et de recettes sur demandes spécifiques
- Le suivi mensuel des comptes bancaires
- Le compte de résultat de l'exercice 2021
- Le budget prévisionnel 2022

A l'issue de ces contrôles, je suis en mesure de produire l'attestation ci-après.

Je soussigné Stéphane PETTE, vérificateur aux comptes du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, nommé par l'AG du 30 janvier 2021, déclare par la présente avoir procédé aux vérifications d'usages sur les comptes de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2021.

Je certifie que les comptes annuels sont sincères et véritables et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et patrimoniale du CD 76.

Fait à Paris le 26 janvier 2022 pour valoir ce que de droit.

Stéphane PETTE
Vérificateur aux comptes



Fédération Française de Tir à l'Arc – Comité Régional de Normandie Comité Départemental de Seine Maritime

Objet : Assemblée Générale

Bihorel,
Le 2 décembre 2021

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents
Mesdames et Messieurs les archères et archers

Vous êtes cordialement invités aux Assemblées Générales (ordinaire et électorale) le 29 JANVIER 2022 à partir de 14h00 à MONTIVILLIERS, salle « la Minot », maison de l'enfance et de la famille, 1 rue des grainetiers.

Rappel des statuts :

Le représentant d'une association pouvant prendre part aux votes de l'Assemblée Générale du Comité Départemental est la Présidente ou le Président de l'Association affiliée titulaire d'une licence en cours de validité.

En cas d'empêchement, la Présidente ou le Président de l'Association est habilité à désigner (pouvoir) un suppléant, lui-même licencié de l'Association.

Les représentants doivent être âgés de 16 ans ou plus à la date de l'Assemblée Générale du Comité.

Rappel sur la présence :

La présence à l'Assemblée Générale est obligatoire pour prétendre à l'organisation d'un concours.

A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous devons tenir une Assemblée Elective

Un Comité Départemental est habilité à élire des délégués des associations membres de son ressort territorial à l'Assemblée Générale de la FFTA, conformément à l'article 9.5 des statuts de la FFTA.

En fonction du barème, le CD 76 a droit à 1 délégué.

Les conditions d'éligibilité sont :

- Être licencié sur le territoire du Comité Départemental.
- Avoir atteint la majorité légale.
- Jouir de ses droits civiques et politiques.
- Ne pas avoir fait l'objet de mesure disciplinaire par la Fédération ou les organismes de première instance pendant une période de 5 années précédant la date de l'Assemblée Générale de la FFTA considérée.

NB :

Un candidat élu au titre de délégué ou suppléant départemental ne peut être candidat à l'élection de délégué régional.

En cas d'égalité le candidat le plus jeune est élu.

Le premier délégué non élu sera désigné en qualité de suppléant en cas d'empêchement du délégué élu à se rendre à l'Assemblée Générale de la FFTA

Les candidatures devront parvenir au Secrétaire Général du CD76 avant le 14 janvier 2022 à minuit, suivant le modèle joint.

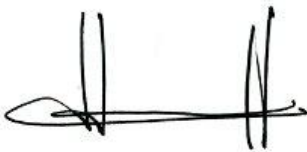
En application des statuts, l'Assemblée Générale délibère exclusivement sur les questions portées à l'ordre du jour.

Pour être portée à l'ordre du jour et selon les statuts, toute question doit être transmise au Président au moins 6 semaines avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 17 décembre 2021.

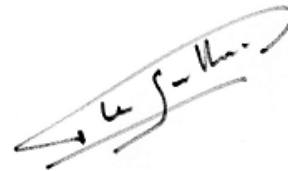
En vous remerciant par avance de la diffusion que vous voudrez bien en faire.

Cordialement

Le Président du CD 76
Robert BLOT



Le Secrétaire Général
Pascal LE GUELLEC



Modèle de lettre à utiliser pour la candidature au titre de délégué

Je soussigné(e).....Licence N°.....déclare présenter ma candidature à l'élection au titre de délégué du Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc à l'AG de la FFTA

Fait àle.....

Signature

***** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62.**

Adresse du Secrétaire Général

tiralarcplq@live.fr

Modèle de lettre à utiliser pour la candidature au titre de délégué

Je soussigné(e) B. M. T. Cabaret Licence N° 20230201 déclare présenter ma candidature à l'élection au titre de délégué du Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc à l'AG de la FFTA

Fait à Bihorel le 27/12/2024

***** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62.**

Adresse du Secrétaire Général

tiralarcplq@live.fr






ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU CD 76
MONTIVILLIERS
LE 29 JANVIER 2022
ELECTION DU DELEGUE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME
A
L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFTA

36 CLUBS ou COMPAGNIES soit	<input type="text" value="98"/>	voix	
AA CLUBS ou COMPAGNIES absents ou excusés	<input type="text" value="18"/>	voix	
TOTAL	<input type="text" value="80"/>	voix	
EXPRIMEES	<input type="text" value="72"/>	voix	1 enveloppe vid
ROBERT BLOT	<input type="text" value="72"/>	voix	

SCRUTATEURS

NOM PRENOM SIGNATURE

CAOMBER Christophe 

NOM PRENOM SIGNATURE

MARGAS Eliane 